

TEXTES INFORMATIFS DU TACHYGRAPHE

Recommandations sur l'obligation d'utiliser un tachygraphe et le respect des temps de conduite et de repos applicables :

Selon l'interprétation de l'Office fédéral de la logistique et la mobilité (BALM), les véhicules combinés avec une remorque et dont le poids total autorisé en charge techniquement admissible dépasse 7 500 kg sont soumis à l'obligation d'utiliser un tachygraphe et de respecter les temps de conduite et de repos en vigueur, même dans le cas du transport non commercial de marchandises. Les infractions à l'obligation d'utilisation ainsi que le non-respect des temps de conduite et de repos en vigueur constituent des infractions administratives passibles d'une amende. Selon le BALM, les véhicules équipés d'un attelage de remorque, mais sans remorque, ne nécessitent pas de tachygraphe si leur poids total autorisé en charge techniquement admissible est inférieur à 7 500 kg. Par conséquent, l'obligation d'utiliser un tachygraphe et de respecter les temps de conduite et de repos en vigueur dépend de votre utilisation et de votre chargement individuels. Veuillez vous renseigner auprès de votre partenaire commercial sur les possibilités d'installation d'un tachygraphe. La carte de conducteur, nécessaire à l'utilisation du tachygraphe, peut être obtenue auprès de l'autorité régionale compétente. L'utilisation correcte et le chargement conforme de votre véhicule relèvent entièrement de votre responsabilité en tant que conducteur.